

Consignes de vote par correspondance



Élections des
représentants des parents
d'élèves

du 5 au 9 octobre

1



Chaque parent, même résident
étranger peut voter aux élections
2 parents par famille = 2 votes

2



Glissez le bulletin de vote dans
l'enveloppe de couleur.



Ne rien écrire, entourer ou rayer

3



Glissez l'enveloppe de couleur
dans l'enveloppe blanche.

4



Inscrivez au verso vos nom,
prénom et adresse, puis signez.

5



Remettez l'enveloppe à votre
enfant ou déposez-la
directement dans l'urne.